



**SNUipp-FSU Tarn, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI,
05 63 38 44 34, snu81@snuipp.fr**

objet : implantation des contrats aidés

Albi le 17/09/2012

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons appris que Monsieur le Proviseur du lycée professionnel Clément de Pémille de Graulhet, établissement employeur des contrats aidés pour le département du Tarn, refuse de signer des contrats pour l'embauche de personnel d'aide à la direction sur les écoles de : l'Albertarié à Graulhet, Rayssac et Mazicou à Albi, Augustin Malroux à Blaye-les-Mines RPI de Briatexte-St Gauzens.

Ces propositions d'affectation avaient pourtant reçu l'aval de toutes les organisations syndicales lors du groupe de travail du jeudi 6 septembre 2012, des critères ayant été retenus (ECLAIR, écoles de 13 classes...).

Nous sommes surpris et indignés que les engagements pris au cours de ce groupe de travail ne soient pas respectés, nous nous questionnons sur la volonté de l'administration d'entretenir un dialogue social alors même que les décisions qui en émanent sont aussitôt bafouées.

Par ailleurs, les nouveaux critères de répartition de ces contrats ne nous sont pas connus, mais, bien plus grave, il semblerait qu'ils reposent sur des discriminations inacceptables.

Nous espérons qu'il ne s'agit pas de « punir » les écoles dont les personnels en contrats aidés ont déposé plainte contre le lycée Clément De Pémille afin de faire valoir les droits dont on les avait privés.

Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer que les propositions faites au groupe de travail sont aujourd'hui caduques, et de nous communiquer les nouveaux critères qui ont prévalu à l'implantation des contrats aidés pour l'aide administrative dans le Tarn.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le bureau du SNUipp-FSU Tarn,
M. Jean-François Gay